RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 1329-DEF

cerfa

N° 14357*14

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION

2023

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	

N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

PAIEMENT OU EXCÉDENT

27	**CVAE DUE**	Y	0	*(Ligne 25 - ligne 26)*
	OU			
28	**EXCÉDENT DE VERSEMENT**	Z	0	*(Ligne 26 - ligne 25)*

Remboursement d'excédent de versement demandé : ☐

(Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : ……..…… Signature :

Téléphone : ……..……

Adresse électronique : ……..……

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	Cachet du service
	N° d'opération :	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DONNÉES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

01	Montant du CA de la période de référence	A1	
02	Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois	A2	
03	Montant du CA de référence du groupe	A3	

Le montant porté à cette ligne doit être supérieur ou égal à 7 630 000 €.

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre **A1 ou A3** conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ⩽ CA ⩽ 3 000 000 €	$\left[\frac{0{,}125 \times (CA - 500\,000)}{2\,500\,000} \right]$
3 000 000 € < CA ⩽ 10 000 000 €	$\left[\frac{0{,}225 \times (CA - 3\,000\,000)}{7\,000\,000} \right] + 0{,}125$
10 000 000 € < CA ⩽ 50 000 000 €	$\left[\frac{0{,}025 \times (CA - 10\,000\,000)}{40\,000\,000} \right] + 0{,}35$
Supérieur à 50 000 000 €	0,375

04 (*) *Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche, à l'exception du taux maximal de 0,375 %*

B 0 % (*)

DONNÉES DE VALEUR AJOUTÉE

VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

05 C

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D 12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D. D0 ☐

06 D 0

Si CA ⩽ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre **A1 ou A2.**
Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre **A1 ou A2.**

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :
Si **C** ⩽ **D**, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **C** multiplié par **B**
Si **C > D**, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **D** multiplié par **B**

Si vous avez coché la case **D0** ci-dessus, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **C** multiplié par **B**.

07 E 0

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CALCUL DE LA COTISATION AVANT RÉDUCTION

MONTANT DU CA (cadre **A1**)	CADRE E	MONTANT À REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ⩽ 250 €	0 €
	E > 250 €	(E – 250 €)
CA ⩾ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08	Cotisation avant réduction	F	0

MINORATION

09	Exonérations	G	
10	Réduction supplémentaire	H	

CVAE

11	CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimum (Cf. notice)	I1	0
12	Acomptes de CVAE versés	I2	
13	Solde de CVAE à payer (I1 - I2)	I3	0
14	Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)	I4	0

TAXE ADDITIONNELLE

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre : J0 ☐

15	Taxe additionnelle due (I1 x 6,92 %)	J1	0
16	Acomptes de taxe additionnelle versés	J2	
17	Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2)	J3	0
18	Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1)	J4	0

CADRE RÉSERVÉ

KO ☒

19		K	

FRAIS DE GESTION

20		L1	
21		L2	
22		L3	
23		L4	

RÉCAPITULATIF

24	Total des acomptes versés (I2 + J2)	M	0
25	TOTAL À PAYER (I3 + J3)	N	0
26	TOTAL DES EXCÉDENTS (I4 + J4)	O	0